

La Cellule Economique de Bretagne publie chaque mois une note de conjoncture de la filière construction, réalisée à partir de données collectées auprès de différents ministères, des organisations professionnelles, de nos partenaires et membres ainsi que d'enquêtes spécifiques réalisées en interne. Cette méthodologie ne permet pas de rendre compte de l'impact de la crise sanitaire sur la filière, les données actuellement disponibles étant antérieures et la plupart des enquêtes suspendues.

La Cellule Economique de Bretagne reste mobilisée pour poursuivre ses missions, adapter ses outils et rendre compte de la situation actuelle inédite vécue par les acteurs de la filière construction en Bretagne.

En lieu et place de nos notes de conjoncture habituelles, nous vous proposons cette note de conjoncture flash synthétisant les dernières informations économiques disponibles. À venir prochainement les freins et difficultés à la reprise, la charte de bonnes pratiques pour la reprise d'activité, ...

Après plusieurs semaines d'arrêt (- 88 % de perte d'activité en France selon l'INSEE dans sa dernière note de conjoncture du 9 avril), l'ensemble de la filière construction est mobilisée pour permettre une reprise des chantiers, qui reste partielle pour la majorité des entreprises. Une note de BTP consultants réalisée auprès de 5 000 chantiers au niveau national indique que 9 % des chantiers BTP sont ouverts. Dans le Grand Ouest, c'est le cas pour 5,2 % des chantiers, en augmentation par rapport à la situation de la semaine dernière (4,3 %).

L'organisation de la reprise est pilotée au niveau départemental et régional par les préfetures, suite à une circulaire du Ministère de la Transition Ecologique et du Ministère de la Cohésion des Territoires fixant 3 priorités : le partage des informations, la reprise des chantiers urgents et vitaux pour la sécurité et les besoins de la population mais également, la relance des chantiers interrompus qui pourraient faire l'objet d'une reprise facilitée par le respect de la distanciation sociale et l'absence de difficulté de transport ou d'approvisionnement.

Le guide de préconisations de sécurité sanitaire en période d'épidémie de coronavirus Covid-19 vient d'être mis à jour. Il intègre un nouvel avis de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) sur les conditions d'utilisation des masques alternatifs.

[Guide OPPBTP](#)

Le gouvernement a adopté mercredi 15 avril une ordonnance sur la suspension des délais en matière d'urbanisme : l'instruction des documents d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager et permis de démolir, certificats d'urbanisme...) est suspendue jusqu'à la fin de l'urgence sanitaire soit le 24 mai et non plus comme initialement prévu, jusqu'à un mois après cette date. Certaines collectivités devancent la reprise des instructions de ces dossiers. C'est le cas pour Brest Métropole à destination, dans un premier temps, des architectes, maîtres d'œuvre, constructeurs, aménagés... ou de Rennes Métropole.

Chômage partiel dans le secteur de la construction		Bilan au 14 avril 2020		
	02 avril 2020	07 avril 2020	14 avril 2020	
 Bretagne	22 400 salariés*	36 000 salariés*	47 300 salariés*	
 France	565 000 salariés	860 000 salariés	1 077 000 salariés	

Sources : DARES * estimation Cellule Economique de Bretagne



Impacts sur l'emploi

Le recours au chômage partiel est très important actuellement en France, tous secteurs confondus. De 1,2 million de salariés et 100 000 entreprises concernées le 18 mars 2020 au début du confinement, il atteint, le 14 avril 2020, 8,7 millions de salariés et 732 000 entreprises. Selon la DARES, 12,4 %

de ces salariés en chômage partiel concernent le secteur de la construction, soit 1 077 000 salariés au niveau national (au 14/04).

En Bretagne, sur un total de 381 800 salariés en chômage partiel (au 14/04), 47 300* sont issus du secteur de la construction.

47 300

Salariés* en chômage partiel en Bretagne dans le secteur de la construction au 14/04

* Estimation Cellule Economique de Bretagne



Impacts sur l'activité du Bâtiment

D'après une enquête réalisée par la CAPEB Bretagne entre le 31 mars et le 10 avril 2020, 58 % des artisans bretons ont totalement arrêté leur activité en Bretagne. 29 % des entreprises continuent de travailler malgré une activité fortement impactée. Pour 10 % des entreprises, l'activité est modérément impactée et 3 % des entreprises déclarent une activité normale.

Les principales difficultés rencontrées par les entreprises concernent les difficultés d'approvisionnement des chantiers (80 % des entreprises l'indiquent), le report des travaux par les maîtres d'ouvrage (68 %) ou encore l'absence des salariés (39 %), dû principalement au confinement et aux problèmes de garde d'enfants.

Interrogés sur la baisse d'activité enregistrée au cours du mois de mars 2020 par rapport à mars 2019, 69 % des entreprises l'estiment à

plus de 30 %, dont plus du tiers (37 %) à plus de 50 %.

Sur le mois d'avril 2020, les entreprises envisagent une baisse d'activité encore plus importante par rapport à avril 2019 : 87 % l'estiment à plus de 30 %, dont 25 % entre 50 et 70 % et 45 % des entreprises, à plus de 70 % de baisse.

Face à ces difficultés, 65 % des entreprises ont fait appel aux aides annoncées par le Gouvernement. Parmi les aides les plus sollicitées, on peut citer le chômage partiel (87 % des entreprises l'ont demandé), le report des échéances sociales et fiscales (50 %) ou encore le rééchelonnement des crédits bancaires (36 %).

La FRB Bretagne continue de travailler à améliorer les conditions de la reprise (cf. note du 8 avril).

Une charte de bonnes pratiques pour la reprise d'activité des chantiers du

BTP en Bretagne est en cours de finalisation et sera développée dans notre prochaine note.

58%

des artisans ont totalement arrêté leur activité

65%

des artisans ont fait appel aux aides gouvernementales



Impacts sur l'activité de la filière bois

D'après une enquête réalisée par France Bois Régions entre le 6 et le 10 avril 2020, **54 % des entreprises bretonnes de la filière bois** (charpente, menuiserie, construction bois, ameublement, agencement...) déclarent avoir arrêté tout ou une partie de leur activité. Les 46 % restantes déclarent une activité partielle.

Au niveau national, 52 % de ces entreprises déclarent avoir arrêté

tout ou une partie de leur activité, 38 % déclarent une activité partielle et 10 %, une activité normale.

D'autre part, selon la Fédération du négoce de bois et des matériaux de construction (FNBM), 56 % des points de vente étaient ouverts le 3 avril, contre 29 % le 23 mars. De plus, selon l'association Le Commerce du Bois, le chiffre d'affaires des négociants spécialisés bois reste aujourd'hui encore très

bas, de l'ordre de 35 % de ceux habituels.

54%

des entreprises ont arrêté tout ou une partie de leur activité



Impacts sur l'activité des Travaux Publics

D'après une enquête réalisée par la FNTP entre le 8 et le 16 avril, 58 % des entreprises bretonnes de Travaux Publics déclarent que l'intégralité de leurs chantiers sont à l'arrêt ; elles étaient 71 % fin mars. Pour les entreprises à l'arrêt, 41 % n'ont pas de visibilité sur la date de reprise et la moitié des entreprises envisage une reprise d'ici fin avril (dont 15 % dans moins d'une semaine).

Pour les entreprises ayant déjà repris leur activité, le niveau d'activité global de ces entreprises s'élève à environ 29 % en moyenne.

Pour 60 % des entreprises, le chiffre d'affaires réalisé en mars 2020 représente 50 % ou moins du chiffre d'affaires réalisé en mars 2019.

Pour les mois à venir, les entreprises anticipent un niveau de chiffre d'affaires de 20 % à fin avril, de 69 % à fin mai et de 85 % à fin juin par rapport à une activité normale.

Seules 13 % des entreprises pensent qu'il sera possible de rattraper la perte d'activité subie au cours des mois de mars et avril d'ici la fin de l'année. Pour 72 %, cela sera impossible.

De nombreux freins entravent la reprise, le principal étant le manque d'approvisionnement en EPI (équipements de protection individuelle : masques, gants...) : 60 % des entreprises jugent ce frein très important. Les difficultés avec les donneurs d'ordre sont jugées très importantes pour 32 % des entreprises. L'indisponibilité du personnel se place au dernier rang des freins, avec 4 % des entreprises qui la jugent très importante.

Parmi les difficultés rencontrées actuellement par les entreprises, la faiblesse du nombre d'appels d'offre arrive largement en tête : 35 % des entreprises la jugent très importante. La difficulté qui touche le moins d'entreprises est la hausse des coûts de production avec 5 % des entreprises qui la jugent très importante.

La reprise s'organise également dans le secteur des Travaux Publics : Les Canalisateurs ont publié 15 fiches de prévention spécifiques aux métiers de construction de réseaux afin d'adapter la mise en œuvre des mesures de précaution aux spécificités de leurs métiers.

58%

des entreprises de Travaux Publics à l'arrêt le 16 avril

[Enquête FRTP \(avril 2020\) – Vers une reprise de l'activité ?](#)

[Fiches de prévention – Les Canalisateurs](#)



Impacts sur l'activité chantier BTP

Selon une enquête du bureau de contrôle BTP consultants auprès de 5 000 chantiers en France en date du 11 avril 2020, 91 % des chantiers (privés et publics) de Bâtiment et Travaux Publics sont à l'arrêt en France. Malgré tout, la part des chantiers rouverts a progressé de 21 % au cours de la semaine passée ; ils n'étaient que de 7,5 % début avril et dépassent désormais les 9 % au niveau national.

Dans le Grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire et Centre-Val de Loire), 5,2 % des chantiers sont ouverts, plus

faible taux avec la région Nouvelle Aquitaine, contre 4,3 % le 4 avril dernier.

15,1 % des chantiers encore fermés formulent une volonté de reprise immédiate contre 10,5 % le 4 avril. Le Grand Ouest est le territoire présentant le taux de reprise le plus bas. Au niveau national, celui-ci s'établit à 26 %.

5.2%

Part des chantiers ouverts

15.1%

Part des chantiers fermés formulant une volonté de reprise immédiate

€ Dispositifs de soutien public

Prêts Garantis par l'Etat (PGE)

État – BPI. – Banques

En France, 230 000 entreprises, tous secteurs confondus, ont déposé une demande de Prêts Garantis par l'État au 14 avril, pour un prêt moyen d'environ 130 000 €. Elles étaient 21 000 au 31 mars.

Avance remboursable État

Le gouvernement vient d'annoncer la mise en place d'une nouvelle aide, à destination des entreprises non éligibles aux prêts garantis. La solution mise en place consiste en un système d'avances remboursables pour 500 M€, afin d'acheter, par exemple, des matières premières autorisant un redémarrage de l'économie.

Aide défiscalisée du Fonds de Solidarité État - Région

La partie du fonds de solidarité réservée aux entreprises menacées de faillite va être renforcée et le montant de ce fonds sera porté au total à 7 Md€. Le 14 avril, 900 000 entreprises en France avaient déposé une demande.

Au-delà du maintien des 1 500 € pour les entreprises ayant une baisse de plus de 50 % de leur chiffre d'affaires, les entreprises menacées de faillite verront cette aide portée de 2 000 à 5 000 €.

Aide à la formation État

L'aide à la formation du Fonds national de l'Emploi (FNE-Formation) va être adaptée et pourra potentiellement être demandée par les entreprises pour tous les salariés en activité partielle, sauf les contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Seront éligibles « toutes les formations » réalisées sur le temps de travail, ainsi que les actions de VAE (validation des acquis de l'expérience) et des bilans de compétences, sauf les formations obligatoires. Ce dispositif est mis en place depuis le 14 avril via une convention simplifiée entre l'entreprise et les directions régionales du Travail.

Soutien massif aux entreprises Région Bretagne

La Région Bretagne mobilise 103 M€ et prend un ensemble de mesures économiques afin d'aider les entreprises et les associations à traverser la crise et préparer le rebond :

[Soutien massif de la Région Bretagne](#)

Fonds Covid Résistance Région Bretagne, Conseils départementaux, Banque des Territoires et intercommunalités

La Région Bretagne, les quatre conseils départementaux, la Banque des Territoires et de nombreuses intercommunalités bretonnes ont décidé de créer un Fonds Covid Résistance, doté de 25 M€, qui vise à apporter une réponse supplémentaire aux petites entreprises et associations du territoire.

Sources utilisées dans cette note : Enquête flashs FRTP, CAPEB, France Bois Régions. Échanges avec les représentants des organisations professionnelles (FRB, FRTP, UNICEM, CAPEB), Ministère du Travail, Ministère de l'Économie, Région Bretagne, INSEE, Banque de France. Veille documentaire (BTP consultant ...)

Membres fondateurs :



Membres de droit :

Préfecture de la région Bretagne
Conseil régional de Bretagne
Trésorerie Générale
Institut National de la Statistique et des Etudes Économiques (INSEE)

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne (DRAAF)
Conseil Économique, Social et environnemental régional de Bretagne (CESER)
Banque de France

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Bretagne (DIRECCTE Bretagne)

Membres actifs:

Aro Habitat Bretagne
Association Bretagne Interprofessionnelle des Bois (ABIBOIS)
Banque du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP Banque)
Caisse des Dépôts de Bretagne
Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
Confédération de l'Artisanat et des Petites

Entreprises du Bâtiment du Finistère (CAPEB 29)
Conseil de l'Ordre des Architectes de Bretagne
Crédit Mutuel Arkéa
ENEDIS - Direction régionale Bretagne
Fédération du BTP des Côtes d'Armor
Fédération du BTP du Finistère
Fédération du BTP d'Ille & Vilaine
Fédération morbihannaise du BTP
Fédération Ouest SCOP BTP

Fédération des Promoteurs Immobiliers de Bretagne
Société d'Économie Mixte des Transports Collectifs de l'Agglomération Rennaise (SEMTCAR)
Syndicat des négociants en matériaux de construction de Bretagne
Rennes Métropole
Territoires et Développement